
Table des matières

Titre	Numéro
Généralités	2.01.1
Sécurité	2.02.1
Conditions d'application	2.03.1
Chantier et conditions météorologiques	2.04.1
Livraison, manutention et entreposage	2.05.1

2.01.1 Généralités

- A. Avant le début des travaux, de fréquentes communications entre toutes les parties sont recommandées afin d'assurer que les matériaux et le concept que l'on prévoit d'utiliser sont conformes avec les exigences du code du bâtiment, conviennent aux besoins du propriétaire du bâtiment et sont bien comprises par l'entrepreneur.
- B. Le cas échéant, qu'il s'agisse d'obligations contractuelles ou d'autres exigences, des dispositions doivent également être prises au préalable pour qu'une inspection de tous les travaux d'installation de toit, soit réalisée par une tierce partie indépendante.

2.02.1 Sécurité

- A. Les travaux exécutés sur un échafaudage et/ou en dessous du niveau du sol sont potentiellement dangereux et les travailleurs doivent avoir reçu la formation et l'équipement nécessaires afin de prévenir les blessures, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les occupants du bâtiment et les autres corps de métier. Les ministères du Travail dictent généralement les mesures de sécurité nécessaires pour le chantier et les employés, l'équipement et la formation. Toutefois, la liste partielle qui suit se veut un rappel dans le but de sensibiliser davantage sur les risques multiples associés aux travaux d'enveloppe du bâtiment :
 - Travaux en hauteur (dispositif antichute, garde-fou)
 - Matériaux chauds (p. ex., flammes nues)
 - Propane
 - Risques électriques (lignes aériennes, conduites sous tension dans les murs)
 - Risques provenant des autres corps de métier
 - Outils électriques (scies, perceuses, cloueuses, etc.)
 - Échelles et échafaudages
 - Matériaux dangereux (tels les adhésifs à base de solvant)
 - Entretien du site
 - Formation de premiers soins et RCR
 - Chute d'objets (risques pour les travailleurs au sol)
- B. Différents organismes de sécurité provinciaux au Canada ont publié de la documentation détaillée sur la sécurité concernant les travaux de toiture. La CNESST offre un excellent survol des procédures de sécurité dans la construction dans un livret téléchargeable.
- C. Conformez-vous à toutes les lois et réglementations sur la santé et sécurité qui s'appliquent dans votre région.

2.03.1 Conditions d'application

- A.** Les produits d'enveloppe du bâtiment IKO sont utilisés pour un grand nombre d'installations commerciales, industrielles et résidentielles dans différentes conceptions de systèmes muraux.
- B.** Les produits d'enveloppe du bâtiment de IKO ne s'appliquent pas si l'intégrité structurelle du mur est insuffisante pour soutenir adéquatement l'installation des matériaux IKO.
- C.** Veuillez-vous informer au sujet des règles applicables du code du bâtiment local avant de soumissionner concernant les systèmes muraux faisant l'objet des exigences du code du bâtiment. Si des doutes subsistent, communiquez avec les Services techniques de IKO afin de déterminer lequel système répond aux exigences du code du bâtiment ou autres autorités.
- D.** Les spécifications des produits d'enveloppe du bâtiment IKO sont publiées dans le seul but de définir les exigences minimales visant à faciliter l'utilisation et l'installation adéquates de ses produits. IKO suggère de consulter un architecte, un ingénieur ou un autre professionnel de la conception pour se renseigner sur les conditions dépassant la portée de ces directives d'installation et pour s'assurer de la conception et de l'application appropriées.

2.04.1 Chantier et conditions météorologiques

- A.** Tous les composants du nouveau système d'enveloppe du bâtiment de IKO doivent être protégés de tout rejet nocif comme les sous-produits du pétrole, les solvants, les huiles végétales, les gras animaux et autres sous-produits avec lesquels ils pourraient entrer en contact direct.
- B.** Sauf pour l'installation initiale, tous les composants IKO doivent être protégés de tout contact direct avec les sources de chaleur excessives pouvant causer des dommages en cours de service.
- C.** Il se peut que les installations par temps froid (températures au point de congélation ou l'approchant) exigent des mesures spéciales pour garantir une performance adéquate du système d'enveloppe du bâtiment. Il peut s'avérer nécessaire de dérouler et couper la membrane en longueurs plus courtes pour qu'elles puissent s'aplatir et se réchauffer avant l'installation. On recommande d'entreposer la membrane dans un endroit chauffé immédiatement avant de l'installer. Poser la membrane immédiatement après l'avoir retirée de l'entreposage pour éviter qu'elle ne se refroidisse à la température ambiante.

- D.** Lorsque de l'eau, sous quelque forme que ce soit, est présente sur la surface du mur, il faut cesser l'installation. L'eau, la rosée, le givre ou la neige empêchent l'adhérence adéquate, des membranes d'enveloppe du bâtiment, pouvant même causer des boursoufflures. Toute présence d'humidité ou tout piégeage d'humidité à l'intérieur du système doit être enlevé du substrat avant de continuer les travaux.
- E.** Prenez garde lors de l'installation des membranes par thermo fusion. Ne surchauffez pas les membranes thermosoudables pour compenser les températures froides ou un temps venteux. Habituellement dans ces conditions, la vitesse d'application doit être adaptée aux conditions atmosphériques.
- F.** Toutes les surfaces sur lesquelles les membranes IKO doivent être posées doivent être lisses, sèches et exemptes de contaminants comme la glace, l'huile, la saleté, la graisse, la poussière, l'humidité de surface ou toute autre matière pouvant nuire à l'adhérence.
- G.** Les membranes IKO ne doivent pas être installées quand il pleut ou lorsqu'il neige.
- H.** Examinez la condition des surfaces sur lesquelles les produits d'enveloppe du bâtiment doivent être installés. Assurez-vous qu'elles sont dans un état satisfaisant pour que les travaux décrits dans les sections subséquentes du présent manuel débutent.
1. Blocs de béton :
 - a. Les inégalités entre les blocs ne doivent pas dépasser 3 mm (1/8 po).
 - b. L'excédent de mortier entre les joints doit être enlevé.
 - c. Les trous et les ouvertures dans les blocs ou le mortier doivent être remplis.
 2. Béton coulé en place :
 - a. Les saillies aux joints de la structure ne doivent pas excéder 6 mm (1/4 po).
 - b. Il faut retirer toutes les bosses du béton – les surfaces doivent être lisses et uniformes.
 - c. Toutes les surfaces doivent être propres et sèches et exemptes de laitance et d'huile de décoffrage.
 - d. Les trous d'ancrage doivent être remplis avec un matériau approprié.
 - e. Il faut s'assurer que le béton a eu un temps de mûrissement de 14 jours au moins par temps sec. Une période de durcissement plus longue peut s'avérer nécessaire par temps froid ou pluvieux. Un test de vérification in situ peut être effectué si l'adhérence de la membrane est préoccupante.
 3. Panneaux préfabriqués (béton, contreplaqué, gypse, etc.) :
 - a. Seuls les panneaux utilisés actuellement pour le platelage du toit sont acceptés.
 - b. Les inégalités entre les joints de panneaux ne doivent pas dépasser 6 mm (1/4 po).
 - c. Les ouvertures de joints de plus de 19 mm (3/4 po) des panneaux de béton doivent être remplies de mortier compatible ou, pour les panneaux de bois et de gypse, recouvertes de métal.

- I. Assurez-vous que l'intégrité du pare-air/vapeur ne sera pas compromise par des défauts dans le substrat, y compris, mais non de façon limitative les aspérités, les vides, les joints inégaux, etc.

2.05.1 Livraison, manutention et entreposage

- A. Tous les matériaux doivent être livrés et entreposés conformément aux recommandations du fabricant.
- B. Lorsqu'on ne peut éviter l'entreposage à l'extérieur, les matériaux isolants doivent être empilés sur des palettes à au moins 100 mm (4 po) du sol et recouverts d'une bâche imperméable. L'emballage du fabricant des matériaux isolants n'est pas imperméable et doit être incisé afin d'en réduire la condensation à l'intérieur, comme le recommande le fabricant.
- C. Entrez tous les matériaux de membrane dans un endroit sec et bien ventilé. Ne retirez que les matériaux dont vous aurez besoin quotidiennement.
- D. Pendant l'hiver, entreposez les matériaux en rouleaux à une température supérieure au point de congélation afin de réduire les dommages au minimum. Entrez les contenants d'adhésifs, d'apprêt et de mastics conformément aux recommandations des fabricants.
- E. Les matériaux en rouleau doivent être entreposés debout, le joint de chevauchement latéral vers le haut. N'empilez pas les matériaux en rouleau ou les palettes de Protectoboard. Par temps très chaud, évitez d'entreposer le Protectoboard au soleil, car les panneaux pourraient coller entre eux.
- F. Tous les matériaux endommagés en cours d'entreposage ou de transport doivent être retirés du chantier et remplacés.

Fin de la section